

Mairie d'**AUVERS SAINT GEORGES**

.....
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU samedi 10 décembre 2022

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie le 10 décembre 2022 à 9 heures, sous la présidence de Monsieur MEUNIER Denis, Maire.

Étaient présents : M. MEUNIER, MME MILLET, M. RECOULES, M. GARDON, MME PIONNEAU, Mme RIFFET, Mme LAVOINE, M. HENTGEN, MME SARZAUD, Mme BARTH

Absents : M. EVRA

**Absents excusés : M. ELY pouvoir à M. HENTGEN, Mme MOISAN pouvoir à Mme MILLET
M. BERTAUD pouvoir à M. GARDON**

Madame RIFFET a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire fait lecture du compte rendu du Conseil municipal du 15 octobre 2022, lequel n'apporte pas d'observations.

I. Modification des statuts de la CCEJR

Monsieur le Maire fait part du rapport sur la modification des statuts de la CCEJR.

Les modifications apportées aux statuts de la Communauté de communes ont pour objet :

- de transférer la compétence « Etude, développement, financement, construction, production, exploitation, vente d'électricité et maintenance de tout système et installation de production d'énergies renouvelables à partir de l'énergie solaire »
- de redéfinir la compétence « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs » en ajoutant « Cette compétence comprend :
 - la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion de médiathèque d'une superficie au sol de plus de 300 m2,
 - l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements culturels suivants :
 - la médiathèque située à Lardy
 - le conservatoire situé à Etrechy
 - le conservatoire situé à Lardy
 - l'école de musique située à Boissy-sous-Saint-Yon
 - la construction, l'aménagement, l'entretien de bassins nautiques

Après en avoir délibéré, le Conseil, émet à l'unanimité un avis favorable à cette modification.

II. Désignation d'un correspondant Incendie et Secours

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les services de Préfecture de l'Essonne et du SDIS demande au Conseil Municipal de désigner un élu correspondant Incendie et Secours en application de la loi du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile.

Mme MILLET est volontaire pour cette mission.

Après en avoir délibéré, le Conseil, désigne à l'unanimité, Mme MILLET comme correspondante Incendie et Secours.

III. Suppression du poste de Rédacteur

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de supprimer le poste de rédacteur suite au départ de l'agent au 31 décembre 2022. Il est indispensable de saisir le Comité Technique du CIG, qui rendra son avis le 31 janvier 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, prend acte de la suppression du poste.

IV. Création d'un poste de chargée de mission de Valorisation du patrimoine et Festivités

Monsieur le Maire explique que les besoins et les missions de service public justifient la création d'un poste de chargée de mission Valorisation du Patrimoine – Festivités à compter du 1^{er} janvier 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve la création du poste.

V. PV de transfert et convention de répartition des charges

Monsieur le Maire explique que les services de la CCEJR nous ont transmis les procès-verbaux de mise à disposition des services suivants :

- Voirie
- Eclairage Public
- Assainissement des eaux usées et Gestion des eaux pluviales

Ainsi que les conventions suivantes :

- Répartition des charges de fonctionnement
- Création d'un service commun portant sur la police municipale intercommunale
- Création d'un service commun portant sur l'instruction du droit des sols.

Mme MILLET explique qu'il est indispensable que la convention pour la répartition des charges de fonctionnement précise une demande de compensation pour le coût des intérêts dus au titre des emprunts liés à la construction du bâtiment scolaire depuis 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve les PV et conventions présentés.

Questions diverses :

Pas de questions diverses

L'ordre du jour de la séance étant épuisé, la séance est levée à 9 heures 45.